

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 29 mars 2024

Présents : Mme AUCLAIR Virginie, Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, M. BOUDET Benoît, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. VOISIN Stéphane

Excusée : Mme BOUCHAUD Stéphanie (a donné pouvoir à Mme Marilyne BEISSAT)

Absents : M. AUVERLOT Fabrice, M. RENAUD Gérard

M. Philippe GENTY est élu secrétaire de séance.

1. **Démission de Mme Agnès SIMONNEAU**

Mme Agnès SIMONNEAU a donné sa démission à compter du 11 avril 2024. M. Olivier MAJOU, candidat suivant sur la liste, a été contacté pour lui succéder.

2. **Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2023**

Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2023 est lu et approuvé.

3. **Approbation du compte de gestion de 2023 de la commune**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de 2023 de la commune.

4. **Approbation du compte de gestion de 2023 du service eau assainissement**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de 2023 du service eau-assainissement.

5. **Approbation du compte de gestion de 2023 du lotissement les Aubépines**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du lotissement *Les Aubépines*.

6. **Vote du compte administratif de 2023 de la commune**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune présenté par Mme Cécile MAURICI.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		248 125,41	96 879,08		96 879,08	248 125,41
Opérations de l'exercice	796 447,58	937 043,52	533 485,40	665 973,71	1 329 932,98	1 603 017,23
<b>TOTAUX</b>	796 447,58	1 185 168,93	630 364,48	665 973,71	1 426 812,06	1 851 142,64
Résultats de clôture		388 721,35		35 609,23		424 330,58
Restes à réaliser			351 544,80	168 236,88	341 544,80	168 236,88
<b>TOTAUX CUMULES</b>	796 447,58	1 185 168,93	971 909,28	834 210,59	1 768 356,86	2 019 379,52
<b>Résultats définifs</b>		<b>388 721,35</b>	<b>137 698,69</b>			<b>251 022,66</b>

L'exercice 2023 a permis de dégager un excédent de fonctionnement (écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) de 140 595,94€.

7. **Vote du compte administratif de 2023 du service eau assainissement**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du service eau assainissement présenté par Mme Cécile MAURICI.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		67 058,83	125 742,69		125 742,69	67 058,38
Opérations de l'exercice	168 573,05	165 018,82	235 475,60	387 552,03	404 048,65	552 570,85
<b>TOTAUX</b>	168 573,05	232 077,65	361 218,29	387 552,03	529 791,34	619 629,68
Résultats de clôture		63 504,60		26 333,74		89 838,34
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	168 573,05	232 077,65	361 218,29	387 552,03	529 791,34	619 629,68
<b>Résultats définitifs</b>		<b>63 504,60</b>		<b>26 333,74</b>		<b>89 838,94</b>

Le résultat d fonctionnement de l'exercice 2023 (écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) est déficitaire de 3 554,23€. Ce déficit est dû à la très forte augmentation (+25%) appliquée par EBL sur le contrat de gestion de l'eau et à la comptabilisation au budget eau-assainissement des heures de secrétariat pour la facturation de l'eau et de l'assainissement (versement au budget principal, qui n'était pas effectué auparavant).

8. **Vote du compte administratif de 2023 du lotissement les Aubépinés**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du lotissement les Aubépinés présenté par Mme Cécile MAURICI.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		2 373,86				2 373,86
Opérations de l'exercice	21 690,90	19 250,00		21 690,90	21 690,90	40 940,90
<b>TOTAUX</b>	21 690,90	21 623,86		21 690,90	21 690,90	43 314,76
Résultats de clôture	67,04			21 690,90		21 623,86
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	21 690,90	21 623,86		21 690,90	21 690,90	43 314,76
<b>Résultats définitifs</b>	<b>67,04</b>			<b>21 690,90</b>		<b>21 623,86</b>

Les recettes (21 623,86€) correspondent à la vente d'une parcelle en 2023.

9. **Affectation du résultat de fonctionnement de 2023 du budget de la commune**

Le conseil municipal décide, avec 10 voix pour et 2 voix contre, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 137 698,69 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2024)
2. Affectation complémentaire en réserve (\*) 100 000,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2024)
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 151 022,66 €  
(Ligne 002 BP 2024)

(\*) L'affectation complémentaire de 100 000€ constitue une réserve pour financer des dépenses d'investissement en 2024. Cette somme correspond à la capacité d'autofinancement nette dégagée en 2023 (excédent de fonctionnement après déduction du remboursement des emprunts en cours, soit 99 870€ en 2023).

#### 10. **Affectation du résultat de fonctionnement de 2023 du budget eau assainissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
2. Affectation complémentaire en réserve : (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : (Ligne 002 BP 2024)	63 504,60 €

#### 11. **Vote des taux d'imposition 2024**

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de modification des taux communaux.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 37,78 %
- taxe sur le foncier non bâti : 69,70 %
- taxe d'habitation : 13,50 %

#### 12. **Subventions aux associations 2024**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Etoile sportive St Maurice	1 200 €	Secours catholique	150 €
Coopérative scolaire St Maurice	850 €	SMS ateliers dessin peinture	150 €
ACCA St Maurice	800 €	Sostra Futsal	150 €
Saint-Maurice Target Club	700 €	Comité départemental cancer	150 €
Gym Détente Sourire	500 €	FNATH	150 €
Comité de Jumelage St Maurice	400 €	Les restos du cœur	100 €
Amicale Laïque	400 €	Les conciliateurs de justice du Limousin	100 €
Puyresson Air Loisir	400 €	FNACA	100 €
Club Amitiés et Loisirs	400 €	Pupilles Ecole Publique	40 €
Amicale Pompiers la Souterraine	300 €	ANACR	40 €
Cordes et Compagnie	300 €	Lire en Creuse	40 €
Fondation du patrimoine	200 €	DDEN	30 €
Secours Populaire Français	150 €		

#### 13. **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M57**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Mme le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

#### 14. Budget primitif 2024 de la commune

Le conseil municipal vote, avec 10 voix pour et 2 voix contre, le budget primitif 2024 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chap.	Libellé	Vote	Chap.	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	283 480,66	013	Atténuation de charges	35 000,00
012	Charges de personnel	501 800,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	61 800,00
014	Atténuation de produits	12 500,00	73	Impôts et taxes	493 973,00
65	Autres charges de gestion	170 550,00	74	Dotations, sub de participation	349 495,00
66	Charges financières	11 000,00	75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	76	Produits financiers	3,00
68	Dotations aux provisions	358,00	78	Reprises sur provisions	135,00
023	Virement à la section d'inv.	125 000,00	002	Résultat reporté	151 022,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 740,00			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 115 428,66</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 115 428,66</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Chap.	Libellé	Vote + RAR( *)	Chap.	Libellé	Vote + RAR( *)
21	Immobilisations corporelles	148 476,04	13	Subventions d'investissement	303 766,88
23	Immobilisations en cours	627 636,76	10	Dotations, fonds et réserve	62 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 500,00	1068	Excédent de fonc. capitalisé	237 698,69
			165	Dépôts et cautionnements	1 500,00
			27	Autres immobilisations financières	59 298,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	125 000,00
			040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 740,00
			001	Résultat reporté	35 609,23
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>834 612,80</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>834 612,80</b>

(\*) RAR : Restes à réaliser (dépenses ou recettes engagées en 2023 non encore réalisées)

Les principaux investissements prévus en 2024 concernent :

- Les travaux de réaménagement du groupe scolaire,
- L'enfouissement du réseau électrique,
- Des travaux de voirie.

### 15. Budget primitif 2024 service eau assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 eau-assainissement, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chap.	Libellé	Vote	Chap.	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	115 768,60	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	154 000,00
012	Charges de personnel	18 000,00	75	Autres produits de gestion courante	50,00
014	Atténuation de produits	14 200,00	78	Reprises sur provisions	2 020,00
65	Autres charges de gestion	2 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 800,00
66	Charges financières	8 000,00	002	Résultat reporté	63 504,60
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
68	Dotations aux provisions	3 606,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 800,00			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>251 374,60</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>251 374,60</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
23	Immobilisations en cours	99 533,74	10	Dotations, fonds et réserve	32 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 500,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	88 800,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 800,00	001	Résultat reporté	26 333,74
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>147 833,74</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>147 833,74</b>

### 16. Budget primitif 2024 lotissement les Aubépines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du lotissement *Les Aubépines*, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
65	Autres charges de gestion courante	5,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	33 375,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	335 927,99	75	Autres produits de gestion courante	4 303,99
002	Résultat reporté	67,04	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	298 321,04
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>336 000,03</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>336 000,03</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Emprunts et dettes assimilées	59 297,85	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	335 927,99
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	298 321,04	001	Résultat reporté	21 690,90
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>357 618,89</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>357 618,89</b>

Le budget prévisionnel en recettes est basé sur l'hypothèse de la vente de 3 parcelles.

**17. Demande de subvention Fonds vert pour le réaménagement et la modernisation l'extension de l'éclairage public dans le bourg de Saint-Maurice-la-Souterraine**

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de DETR fin 2023. La majeure partie des travaux étant éligible au fonds vert, la préfecture demande de scinder le projet en 2 et de laisser la partie extension au citystade en DETR.

1. Réaménagement et modernisation de l'éclairage public – Fonds vert  
montant HT des travaux (appareillage) : 65 898,75 € HT  
subvention fonds vert : 23 064,56 €  
subvention SDEC : 16 213,38 €  
auto financement : 26 620,81 €  
Le plan de financement destiné au fonds vert n'intègre pas la partie travaux de réseaux (3 604,77€ HT) qui est subventionnée uniquement par le SDEC (80%).
  
2. Extension au citystade - DETR  
Cette partie n'étant pas sur le domaine public, elle n'est pas éligible au fonds vert, mais à la DETR.  
montant HT des travaux : 7 711,78 € HT  
subvention DETR : 2 699,12 €  
subvention SDEC : 1 530,25 €  
auto financement : 3 482,41 €

**18. Avenants au marché d'aménagement du groupe scolaire**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les 6 avenants concernant les travaux d'aménagement du groupe scolaire énumérés ci-après :

**\*avenant 1 lot 2 gros œuvre : + 1 989,36 € HT**

Il est nécessaire de reprendre le réseau eaux pluviales devant la salle de motricité, qui est obstrué.

**\* avenant 2 lot 2 gros œuvre : + 5 683,08 € HT**

Le préau côté maison étant positionné en alignement du bâtiment scolaire, une clôture doit être créée pour fermer la cour. Il est proposé de planter une haie de bambous le long de la clôture en grillage afin de masquer la vue des passants.

**\* avenant 1 lot 3 charpente métallique : - 7 291,00 € HT**

Les poutrelles non assemblées sur garage étant en bon état, elles ne nécessitent pas leur remplacement, ce qui engendre une moins-value de 8 475 € HT. Cet avenant comprend également l'installation de 9 lisses pour bardage préau (côté maison), soit une plus-value de 1 184 € HT.

**\* avenant 1 lot 4 couverture-bardage : + 738,80 € HT**

Cet avenant comprend la suppression du bardage métallique du pignon haut du bâtiment existant car le crépi du mur est en bon état (-5 815 € HT) et le bardage en supplément du préau côté maison pour masquer la visibilité des passants sur la cour d'école (+6 553,80€ HT).

**\* avenant 1 lot 5 menuiseries extérieures alu-brises soleil : + 2 785,52 € HT**

La modification des dimensions des menuiseries engendre une plus-value.

**\* avenant 1 lot 6 menuiseries intérieures bois : - 739,56 € HT**

Pour permettre l'installation de lavabos de deux hauteurs différentes, il est nécessaire de supprimer le plan vasque.

**19. Primes pouvoir d'achat**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents conformément au décret paru le 31/10/2023.

## 20. **Paiement de factures en investissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de payer en investissement :

- une caméra de surveillance avec panneau solaire d'un montant de 265,83 € HT commandée chez SARL Guérin,
- un sécateur sur batterie d'un montant de 204,17 € HT commandé chez BL Pro.

## 21. **Renouvellement du bail du salon de coiffure entre la commune et Capillyss**

Mme le maire fait savoir au conseil municipal que le bail commercial pour un local à usage de salon de coiffure consenti pour une durée de 9 années entières et consécutives à M. Brant Daniel en 2015, cédé à Mme Lamardelle puis à Capillyss en 2017, expire le 30 avril 2024.

Il est proposé de le renouveler par un nouvel acte qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> mai 2024 pour se terminer le 30 avril 2033.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler ce bail pour 9 ans, du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2033
- Dit que le montant mensuel du loyer sera porté à 177,41 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, (loyer actuel x indice des loyers commerciaux 3<sup>ème</sup> trimestre 2024/indice des loyers commerciaux 3<sup>ème</sup> trimestre 2015)  
Soit  $144,04 \text{ €} \times 108,52 / 133,66 = 177,41 \text{ €}$
- Charge Mme le maire d'intervenir auprès de Me Bonnet-Beaufranc, notaire à la Souterraine, pour la rédaction de l'acte, et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## 22. **Ramassage des encombrants**

L'association Maximum de Mailhac-sur-Benaize propose aux communes un service de ramassage des encombrants des particuliers, dans le cadre d'une convention annuelle.

La prestation est prise en charge par la commune au tarif de 274 € par demi-journée. Les habitants doivent s'inscrire auprès de la mairie et le volume est limité à 4 m<sup>3</sup> par foyer.

Maximum a une disponibilité pour un ramassage le 3 juillet 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire procéder au ramassage des encombrants et autorise Mme le maire à signer la convention avec Maximum.

## 23. **Définition de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables**

Dans le cadre de la loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER), les communes doivent définir des zones d'accélération.

Pour la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine, le conseil municipal décide à l'unanimité de définir la zone du Parc d'activités de la Croisière comme zone d'accélération de la production d'énergie solaire photovoltaïque. Les entreprises du PAC sont déjà engagées dans cette démarche.

## **Points d'information**

### • **Dossiers DETR 2024 :**

La préfecture a validé :

- le dossier DETR des grosses réparations de la voirie et la reconstruction de deux aqueducs : des devis réactualisés seront demandés pour la voirie et les aqueducs.
- le dossier DETR pour l'extension de l'éclairage public au citystade : ce dossier étant lié à l'enfouissement du réseau basse tension et à la modernisation de l'éclairage public, il faut attendre la réponse concernant le fonds vert.

### • **Sinistres :**

- L'entreprise Naudon-Mathé avait changé les vitres de la porte de la salle des fêtes en décembre 2023 pour la somme de 1 253,67 € TTC suite à un caillassage. Groupama a reversé 898,67 € pour ce dommage.

Suite à de nouvelles dégradations, un nouveau dossier a été déposé auprès de notre assurance. Un dépôt de plainte a également été enregistré auprès de la gendarmerie.

- Des dossiers de sinistre ont également été déposés suite aux effractions constatées dans les locaux communaux (hangar loué et local du club de football) et des plaintes ont été déposées à la gendarmerie.
- Des fuites au niveau du vélux sur le toit du commerce multiservices ont engendré un dégât des eaux dans une des chambres du logement. Groupama a reversé l'intégralité du montant devis de réparation des dégâts soit 1 158,47 €.

### • **Multi-services :**

La gérante a engagé une procédure de liquidation. Des contacts sont en cours pour trouver un repreneur.

La réouverture de la boulangerie de Saint-Amand-Magnazeix est prévue pour mai 2024. Le nouveau boulanger propose de faire des tournées dans la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine.

### • **Réparation de la voirie communale suite au mouvement des agriculteurs**

Les routes communales ont subi d'importantes dégradations suite à l'intense trafic de poids lourds lors du mouvement des agriculteurs en janvier 2024.

Une estimation précise du montant des réparations a été effectuée (voirie, accotements, signalisation) et Mme le maire a demandé une prise en charge du coût des travaux par l'Etat. Elle a rencontré M. le Secrétaire général de la préfecture le 2 avril, une réponse est attendue prochainement.

### • **Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération**

Une cérémonie de commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération sera organisée avec l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre au village du Chaussat, en mémoire des événements des 17 et 18 mai 1944 suite à l'attaque du Maquis par les forces de répression de Vichy.

Les panneaux dédiés à la mémoire de ces événements sont en cours de réfection.

La date de la cérémonie sera précisée par l'ONaCVG en fonction de l'agenda de Mme la Préfète.

Le secrétaire de séance,  
Philippe GENTY